

Journée de grève du 23 mars Les agents du CMN se mobilisent pour la défense des retraites !

Cette mobilisation, d'un bon niveau, s'est traduite par de nombreux arrêts de travail dans le privé comme dans le public avec la participation de 800 000 manifestants recensés à 17 h 00 dans les 180 rassemblements organisés à l'appel de la CGT – CFDT – FSU – UNSA et Solidaires.

La CGT met en garde le gouvernement sur l'attitude qui consisterait à maintenir le cap des réformes anti-sociales et à passer en force, ce qui ne manquerait pas d'alourdir encore davantage le climat social dans le pays.

Alors que la dégradation des conditions de vie et de travail est amplifiée, par les effets d'une crise dont ils ne sont en rien responsables, **l'ensemble des salariés revendiquent des mesures en faveur de l'emploi, des salaires et pensions, la promotion des Services Publics, et sur les retraites un financement garantissant la retraite à 60 ans, les pensions à 75%, la prise en compte de la pénibilité.**

La multiplication des actions revendicatives dans les entreprises privées et publiques ces dernières semaines et la journée du 23 mars traduisent la détermination des salariés à gagner sur leurs revendications. Le gouvernement et le Chef de l'État, les employeurs doivent en tenir compte rapidement en répondant aux revendications

A l'heure où les travailleurs sont considérés comme « la variable d'ajustement » dans le privé comme dans le public avec le non remplacement d'un départ sur deux à la retraite, une politique de bas salaire, la précarité, la réduction des budgets dans tous les domaines (vacations...), les agents du CMN se sont une fois de plus mobilisés démontrant leur attachement à notre système sociale et leur détermination à faire aboutir leurs revendications tant au niveau national que dans notre établissement. **Ainsi on a pu dénombrer de nombreux grévistes et la fermeture de plusieurs monuments :**

**La Conciergerie
le château de Vincennes
le château d'If
les remparts d'Aigues-Mortes
le site archéologie de Montcarret
la basilique de Saint-Denis...**

d'autres monuments qui n'ont pas été totalement fermés ont vu leur ouverture perturbée :

**les tours de La Rochelle
la Sainte-Chapelle
le domaine de Saint-Cloud...**

Par ailleurs, dans certains sites, on peut s'interroger sur certaines pratiques de l'administration qui frôle de délit d'entrave au droit de grève (appel à des personnels non grévistes sur des fonctions qui ne sont pas les leurs, appel à des vacataires non prévus au planning, pressions en tout genre...).

Lors de la prochaine intersyndicale, la CGT proposera d'autres initiatives de mobilisation coordonnées pour le mois d'avril et un 1er Mai unitaire.

Ainsi, les organisations syndicales se réuniront le 30 mars prochain et la CGT fera des propositions en ce sens.

Paris, le 24 mars 2010